

Compte-rendu du Conseil Municipal de Vieilleville – 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à vingt heures, l'assemblée communale s'est réunie à la mairie sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : Serge Claustres, Sylvain Justaut, Géraldine Martin-Houssart, Laure Mercadal, Laurent Miquel, Claire Moulis, Christophe Muet, Nathalie Souloumiac, Georges Sylvestre.

Absents excusés : Michel Béchu, ayant donné procuration à Claire Moulis.
Nathalie Hewison, ayant donné procuration à Nathalie Souloumiac
Laure Mercadal, ayant donné procuration à Christophe Muet

Secrétaire de séance : Claire Moulis

1. **Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. **Délibération : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Pour rappel, le CFU est désormais un document unique qui remplace le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif de la commune. Il n'y a donc plus qu'un seul document à voter.

Pour les résultats de clôture, il y avait 322 354,60 € d'investissement reportés l'an dernier. Il est à 27 942,36 € k€ cette année, essentiellement dû au paiement des factures des travaux de l'église cette année (mais compensé par l'exercice précédent qui était largement excédentaire).

En investissement, le résultat cumulé est de 40 087,56€

En fonctionnement, ce résultat cumulé s'élève à 128 427,22 €.

CFU 2024 approuvé à l'unanimité des votants, autorisant le maire à signer ce document.

3. **Délibération : affectation du résultat 2024**

Les résultats de 2024 sont donc à affecter sur le budget 2025.

En fonctionnement, 128 427,22 € au total

En investissement, il y a un solde des restes à réaliser de 12 145,20 €, ce qui est peu mais reste positif, sachant aussi qu'il reste quelques subventions à récupérer pour les travaux de l'église, notamment de la Fondation du patrimoine.

Les 128 427 € de fonctionnement seront donc reportés toujours en fonctionnement sur le budget de l'an prochain.

Report de résultat approuvé à l'unanimité.

4. **Délibération : Vote des taux d'imposition communaux 2025**

Depuis 2018, le taux de la taxe d'habitation n'a pas bougé à 12,98% (ne concerne maintenant que les résidences secondaires). Sur le foncier bâti, il y a eu une augmentation en 2021 (38,38%), mais ces taux n'ont pas évolué depuis 2022.

L'application de ces taux a rapporté, en 2024, 134 778€ pour la commune.

Or, l'application de ces taxes permet de compenser, en partie, la baisse des dotations de l'Etat et depuis cette année, celle des subventions du conseil départemental. On est également de moins en moins subventionné sur le pool routier, et aucune information concrète sur le financement du pool routier 2026-2029 de la part du conseil départemental.

Il est donc proposé d'augmenter ces taux de 2% pour les amener à 39,15% pour le foncier bâti, 70,91% pour le foncier non bâti, et 13, 24% pour la taxe d'habitation, de manière à réaliser une augmentation du revenu fiscal d'environ 2000 € (137 450 € contre 134 778 € sans augmentation des taux).

Vote à l'unanimité

5. Délibération : Subvention aux associations pour 2025

Les associations ont fourni leurs bilans financiers et fait leur demande de financement à la mairie pour l'année 2025. Les montants des subventions sont reconduits pour chacune des associations à l'identiques des subventions données l'an dernier.

Subventions votées à l'unanimité.

6. Délibération : Vote du budget primitif 2025

Présentation d'un budget équilibré :

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés	444 914,22	316 487,00
Résultat de fonctionnement reporté	0	128 427,22
Total section fonctionnement	444 914,22	444 914,22
Crédits d'investissement votés	74 335,00	94 263,00
Restes à réaliser reportés	33 229,80	45 375,00
Solde d'exécution reporté	0,00	27 942,36
Total section d'investissement	107 564,80	167 580,36
TOTAL du BUDGET	552 479,02	612 494,58

En investissement, la mairie a fait appel au Conseil d'architecture de la Haute-Garonne et prévu 15 k€ pour l'aménagement du cimetière. Il faut également acheter des chaises pour l'Eglise (environ 3000€), et remplacer l'ordinateur de la Mairie (1200 €). Un budget est également prévu pour remplacer les menuiseries (12 fenêtres) de l'école primaire (20,6 k€). Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental pour rembourser ses travaux l'an prochain (les demandes de subventions doivent maintenant être prévues au moins 1 an à l'avance).

Afin de se constituer une réserve d'argent pour les travaux de voirie, il est proposé d'épargner 15 k€ pour financer en interne ces travaux dans les années futures, même en cas de baisse des subventions du conseil départemental sur le futur pool routier.

En fonctionnement, la commune devrait donc recevoir 137 k€ de recettes d'impôts. En dépenses, le budget est reconduit de manière à renouveler l'ensemble du personnel municipal.

Vote : POUR à l'unanimité des votants.

7. Délibération : demande de subventions

- Pour l'achat de matériel informatique : 1200 €, vote POUR à l'unanimité
- Les travaux de l'école : 20 600 €, POUR à l'unanimité
- L'achat de mobilier église : 3000 €, POUR à l'unanimité
- L'aménagement du cimetière : 15 000 €, POUR à l'unanimité

8. Délibération : Acte de clôture de régie

Depuis plusieurs années, les frais de cantine et de garderie sont payés en ligne. Il n'y a plus d'utilisation de cette régie depuis plusieurs années, donc on autorise le maire à clôturer cette régie. Vote à l'unanimité.

9. Délibération : Sectorisation scolaire

La mairie a repris contact avec la mairie de Gardouch afin d'évaluer la faisabilité de transférer une partie des élèves de l'école sur Gardouch afin d'alléger les effectifs de la classe unique pour l'an prochain. Après avoir envisagé dans un premier temps un transfert des élèves de CM, et après discussion avec l'Inspectrice d'académie, il sera plus simple de transférer les enfants de maternelle (PS à GS). La délibération doit préciser la sectorisation à venir, et entériner la scolarisation des enfants de PS, MS et GS à Gardouch, et du CP au CM2 sur la commune de Vieilleville. Cette délibération -de principe tant qu'elle n'a pas été aussi entérinée par la mairie de Gardouch-, servira aussi à finaliser la demande de transport des élèves qui quitteront Vieilleville.

Les deux mairies vont établir une convention pour 3 ans, qui peut être dénoncée chaque année en fonction du nombre d'enfants concernés. La convention précisera bien que les enfants de Vieilleville devront revenir sur la commune à partir du CP. La mairie de Vieilleville paiera chaque année des frais de scolarité auprès de la mairie de Gardouch pour chaque enfant de maternelle scolarisé. Le périscolaire se fera sur Vieilleville pour tous les enfants. Et la fin d'école à Gardouch étant à 16h, cela permettra aux parents de fratries de récupérer leurs enfants de maternelle et de primaire à 16h15 pour la sortie d'école de Vieilleville.

Vote à l'unanimité POUR cette sectorisation.

10. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Le plan est prêt, il reste juste à mettre à jour l'annuaire des personnes

11. Délibération : prime des agents

La prime des agents RIFSEEP est désormais en 2 parties : la prime IFSE (liée à la fonction et à la technicité) et la prime CIA (liée à la performance et décidée suite aux entretiens annuels). Jusqu'à présent, cette prime était versée en fin d'année et longtemps après les entretiens annuels.

On vote à l'unanimité pour que cette prime soit désormais payée en juin.

12. Autres commissions :

- Un devis a été demandé à Camelias Paysages pour un taillage de la haie du tennis et la haie de tuya du cimetière. Avec broyage, le devis est de 1500 € HT. Les travaux seront réalisés à l'automne.
- Une réunion a été faite avec tous les employés afin de leur expliquer leurs droits (prévoyance, frais de déplacements, CET, complémentaire santé, etc) suites aux délibérations qui avaient été prises lors des conseils municipaux précédents.
- Le président du SDEHG s'inquiète de l'augmentation des prix de l'électricité pour les collectivités territoriales, mais souligne les importantes économies qui ont été réalisées sur le territoire grâce au passage en LED et l'extinction de l'éclairage la nuit dans de nombreuses communes.

Séance levée à 22h35